

CIRCULAIRE 023-19

Le 11 février 2019

**MODIFICATION DE LA LISTE DES FRAIS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.
(ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} MARS 2019)**

Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») annonce par la présente la modification suivante à sa liste des frais à compter du 1^{er} mars 2019. La nouvelle liste des frais, en versions marquant les modifications et au propre, est jointe à titre d'information.

**SECTION A. ADHÉSION ET RÉGLEMENTATION DES PARTICIPANTS AGRÉÉS
(CANADIENS ET ÉTRANGERS)**

Sous-section 2. Frais pour retard dans la production de documents

Point 2.4 : Le titre de ce point est modifié afin de refléter le délai pour la production des rapports prévu à l'article 6.501 des Règles de la Bourse. Le titre modifié doit se lire comme suit :

« Rapport bi-mensuel relatif aux options hors bourse soumis plus de 2 jours ouvrables après l'échéance (Partie 6 des Règles de la Bourse) »

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec Julie Rochette, Vice-présidente et chef de la réglementation au (514) 871-3516, ou par courriel à julie.rochette@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation